

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Dakar, le 16 AVR. 2019



Le Directeur général

AVIS AUX ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DE RÉGIMES FRANCS

Les entreprises bénéficiant d'un régime franc (entreprise franche d'exportation, zone franche industrielle, point franc) qui souhaitent une validation de leur agrément pour l'année 2018 sont invitées, conformément aux dispositions de l'article 722 du Code général des impôts, à déposer un dossier comprenant :

1) Pour les entreprises ayant bénéficié d'une attestation de validation en 2018 :

- une copie de l'acte réglementaire portant agrément au régime franc concerné ;
- une copie de l'accusé de réception de la déclaration d'impôt sur les sociétés portant sur l'exercice 2018 ou des états financiers dudit exercice ;
- un état du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par client au titre de l'exercice 2018 ;
- un état des ventes locales par client au titre de l'exercice 2018 ;
- un état des devises encaissées par client en 2018.

2) Pour les entreprises n'ayant pas bénéficié d'une attestation de validation en 2018 :

- une copie de l'acte réglementaire portant agrément au régime franc concerné ;
- une copie des états financiers des exercices 2017 et 2018 ;
- un état du chiffre d'affaires à l'exportation par client sur les exercices 2017 et 2018 ;
- un état des ventes locales par client sur les exercices 2017 et 2018 ;
- un état récapitulatif des achats par fournisseur à l'importation et à l'intérieur sur les exercices 2017 et 2018 ;
- un état des devises encaissées par client et par année en 2017 et 2018.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de la Direction du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal, à l'Immeuble Allumette, Place de l'Indépendance, **au plus tard le 10 mai 2019.**

Les entreprises dont les agréments auront été renouvelés se verront délivrer une attestation ouvrant droit au bénéfice des avantages fiscaux attachés à leur régime. La Direction générale des Impôts et des Domaines proposera le retrait des agréments délivrés aux entreprises ne remplissant pas les conditions posées ou qui n'auront pas déposé leur dossier dans les délais, sans préjudice de contrôles ultérieurs.

À titre de rappel, **les attestations délivrées en 2018 restent valables jusqu'au 31 mai 2019.**

Pour plus d'informations appeler au **818 00 11 111** ou encore consulter le site internet de la DGID : **www.impotsetdomaines.gouv.sn.**



Dame FALL

